



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
09.06.2004 Bulletin 2004/24

(51) Int Cl.7: **B65D 75/32, B65D 73/00**

(21) Numéro de dépôt: **03292788.1**

(22) Date de dépôt: **12.10.1999**

(84) Etats contractants désignés:
DE ES FR GB IT

• **Abergel, Aline**
92100 Boulogne-Billancourt (FR)

(30) Priorité: **13.10.1998 FR 9812779**

(74) Mandataire: **CAPRI**
94, avenue Mozart
75016 Paris (FR)

(62) Numéro(s) de document de la (des) demande(s)
initiale(s) en application de l'article 76 CBE:
99947538.7 / 1 121 304

Remarques:

Cette demande a été déposée le 06 - 11 - 2003
comme demande divisionnaire de la demande
mentionnée sous le code INID 62.

(71) Demandeur: **Valois SAS**
27110 Le Neubourg (FR)

(72) Inventeurs:
• **Garcia, Firmin**
27000 Evreux (FR)

(54) **Conditionnement de produit sous coque operculée par un film**

(57) Conditionnement de produit fluide comprenant une coque (1) formant au moins une partie en relief (11) et un film operculaire (2) relié à la coque, mais pas au niveau de ladite au moins une partie en relief, pour former au moins un réservoir de produit, ladite au moins une partie en relief (11) définissant une paroi d'actionnement (111) pour extraire du produit par pression sur

ledit réservoir, avantageusement à travers un gicleur (112), le rabat recouvrant ladite paroi d'actionnement (111) de sorte que l'enfoncement de ladite paroi (11) s'effectue à travers le rabat, caractérisé en ce que la coque (1) est au moins partiellement recouverte par au moins un rabat (3) solidaire de la coque et/ou du film par un bord.

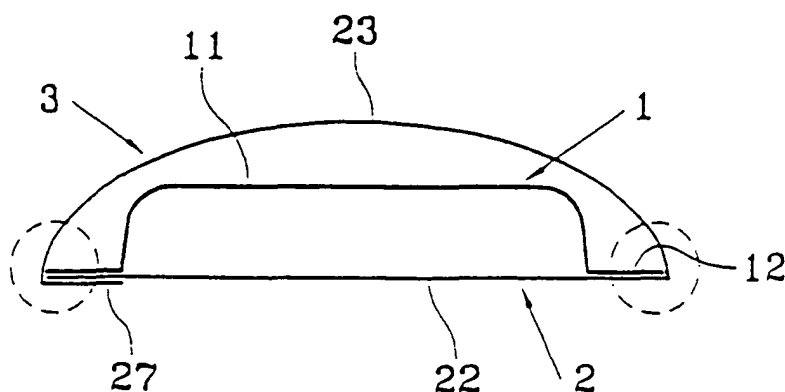


FIG.2

Description

[0001] La présente invention concerne un conditionnement de produit, qui peut être aussi bien un liquide qu'un solide, dans un ou plusieurs réservoirs formés par une coque operculée par un film. Ce genre de conditionnements bon marché est souvent distribué en tant qu'échantillon de produit dans un but promotionnel. La présente invention trouve donc une application privilégiée dans les domaines de la parfumerie et de la cosmétique. Les produits ainsi conditionnés peuvent être de toute nature, comme par exemple des parfums, des crèmes, des rouges à lèvres ou encore des fards à paupières.

[0002] Une technique simple et largement utilisée pour conditionner de tels produits sous forme d'échantillons consiste à thermoformer une feuille plastique de manière à réaliser une coque définissant au moins une partie concave que l'on remplit avec le produit voulu, un film operculaire étant ensuite soudé à la coque, mais pas au niveau de la partie concave, de sorte que le film définit avec la coque au moins un réservoir. La coque définit ainsi globalement deux zones, une zone plane à laquelle le film operculaire est soudé, et une ou plusieurs zones en relief qui définissent le ou les réservoirs. En général, le film operculaire constitue l'arrière du conditionnement, alors que la coque thermoformée définit le dessus sur lequel la marque et la nature du produit sont par exemple indiquées. La coque thermoformée constitue ainsi un support publicitaire ou promotionnel pour le fabricant ou le distributeur du produit ainsi conditionné.

[0003] Cependant, la zone bombée de la coque thermoformée limite considérablement le plan de support publicitaire qui se réduit souvent à la partie centrale la moins profilée. En outre, du fait que cette zone n'est pas plane, cela entraîne des difficultés quant à l'impression ou au collage de l'étiquette indiquant la nature et la marque du produit. En dehors de cette zone centrale tout de même bombée, il n'est pas possible d'utiliser une autre zone de la coque pour y faire figurer des indications relatives au produit. En effet, la zone plane entourant la zone bombée est limitée puisqu'elle ne définit qu'une bride de faible largeur qui s'étend autour de la zone bombée qui définit le réservoir. D'autre part, du fait de la technique utilisée, c'est-à-dire le thermoformage, il n'est pas possible de réaliser une coque ayant un aspect esthétique recherché, du fait que la zone en profil qui forme le réservoir doit obligatoirement être entourée dans cette zone plane périphérique qui nuit gravement à l'esthétique. Cette zone plane périphérique est en effet nécessaire pour le soudage du film operculaire qui vient fermer le réservoir.

[0004] En outre, l'utilisation du fond, c'est-à-dire du film operculaire en tant que support d'affichage, n'est pratiquement pas réalisable ou du moins inesthétique. En effet, le film dans sa partie où il complète le réservoir ne présente pas une surface parfaitement plane, au plu-

tôt déformée ou ondulée. D'autre part, dans sa partie soudée à la coque, le film présente une surface gaufrée impropre à l'impression. Le film operculaire ne forme donc pas une bonne surface de support pour l'apposition d'indications relatives au produit.

[0005] On connaît du document US-4 169 531 un conditionnement de comprimés comprenant une coque thermoformée définissant des parties en relief formant des réservoirs pour des comprimés individuels. La coque forme en outre un rabat de protection sous la forme d'un couvercle articulé sur un bord qui peut être rabattu sur les réservoirs individuels. Un opercule est appliqué sur les réservoirs pour les isoler les uns des autres. Pour sortir un comprimé de son réservoir, il faut d'abord ouvrir le couvercle et appuyer à l'aide d'un doigt sur une partie en relief du réservoir, ce qui entraîne la rupture de l'opercule. Le couvercle articulé a donc pour seul but d'empêcher tout enfoncement accidentel d'un réservoir. Une fois ouvert, il n'offre plus une surface adéquate pour l'apposition d'indications.

[0006] D'autre part, le document US-A-5 344 018 décrit un distributeur de produit fluide comprenant une coque formant une partie en relief et un film operculaire relié à la coque, mais pas au niveau de ladite partie en relief pour former un réservoir de produit fluide, ladite partie en relief définissant une paroi d'actionnement pour extraire du produit par pression sur ledit réservoir, à travers un orifice de sortie. Le préambule de la revendication principale est basé sur ce document.

[0007] Le but de la présente invention est de remédier aux inconvénients précités de l'art antérieur en définissant un conditionnement de produit qui d'une part offre un meilleur aspect esthétique et qui d'autre part définit une zone de support adéquate plus étendue pour l'indication de la marque et de la nature du produit.

[0008] Pour atteindre ce but, la présente invention propose un conditionnement de produit comprenant une coque formant au moins une partie en relief et un film operculaire relié à la coque, mais pas au niveau de ladite au moins une partie en relief, pour former au moins un réservoir de produit, la coque étant au moins partiellement recouverte par au moins un rabat, ledit rabat étant solidaire de la coque et/ou du film par deux bords opposés. Ainsi, ce rabat masque d'une part le réservoir parfois inesthétique et offre d'autre part une zone de support plus grande.

[0009] Selon une caractéristique intéressante de l'invention, le rabat peut être formé par le film operculaire, la coque, ou par les deux. Le rabat se présente alors sous la forme d'un prolongement et d'une extension du film et/ou de la coque que l'on ramène sur la coque par pivotement ou pliage le long d'une articulation. Le bord opposé à l'articulation est ensuite rendu solidaire définitivement de la coque et/ou du film. Il s'agit bien d'une fixation définitive de sorte que le rabat masque définitivement la coque.

[0010] Selon une autre forme de réalisation, le rabat peut être formé par une feuille séparée que l'on est venu

fixer à la coque ou au film. Dans ce cas, bien que l'on utilise le terme « rabat », il s'agit en fait d'une feuille rapportée indépendante de la coque ou du film.

[0011] Le rabat peut selon une forme de réalisation esthétique être pourvu d'au moins une fenêtre au niveau du réservoir de manière à dévoiler de manière esthétique une partie de la coque. Cette fenêtre peut avantageusement avoir une forme esthétique telle que le contour d'une bouteille de parfum dans le cas d'un échantillon de parfum.

[0012] D'autre part, la partie en relief peut définir une paroi d'actionnement pour extraire du produit par pression sur ledit réservoir avantageusement à travers un gicleur de pulvérisation. Le mode d'extraction du produit hors du réservoir est largement dépendant de la nature du produit conditionné qu'il soit liquide, pâteux ou solide. Dans ce cas, l'enfoncement de la paroi d'actionnement est réalisé à travers le rabat. Selon un mode de réalisation, une partie du film operculaire peut être pelable pour ouvrir directement le réservoir ou dévoiler un orifice de sortie, par exemple celui d'un gicleur.

[0013] L'invention sera maintenant plus amplement décrite en référence aux dessins joints donnant à titre d'exemple non limitatif plusieurs modes de réalisation de l'invention.

[0014] Sur les dessins :

- la figure 1 est une vue schématique en perspective d'un conditionnement de produit selon une première forme de réalisation de l'invention,
- les figures 2 et 4 sont des vues en section transversale à travers un conditionnement de produit selon une troisième forme de réalisation,
- les figures 3a et 3b sont des représentations agrandies de détails de la figure 3, et
- la figure 5 est une vue en section transversale à travers un conditionnement selon une troisième forme de réalisation.

[0015] Dans cette première forme de réalisation représentée sur la figure 1, le conditionnement de produit peut être un échantillon de produit fluide, tel qu'un parfum. Le conditionnement est essentiellement constitué de deux éléments, à savoir une coque thermoformée désignée dans son ensemble par la référence numérique 1 et un film operculaire 2.

[0016] La coque, qui peut avantageusement être réalisée par thermoformage, comprend une zone plane 12 qui s'étend tout autour d'une zone centrale en relief 11. Cette zone en relief 11 forme donc une sorte de dôme qui définit le volume du réservoir dans lequel le produit est stocké, du parfum dans ce cas. Pour compléter le réservoir, le film operculaire 2 est rendu solidaire de la zone plane 12, mais pas de la zone en relief 11. Il est donc essentiel que la zone plane 12 s'étende sur toute la périphérie de la zone relief 11. Pour la distribution du parfum, la zone ou partie en relief 11 est pourvue d'un orifice de sortie 112 qui peut avantageusement être un

orifice d'un gicleur de pulvérisation placé à l'intérieur du réservoir. Pour l'extraction du parfum à travers cet orifice 112, une partie de la zone en relief 11 définit une paroi d'actionnement 111 que l'on peut enfoncer à l'aide d'un doigt, par exemple le pouce, pour exercer une pression sur le parfum contenu dans le réservoir. Il est donc avantageux que la coque soit réalisée à partir d'un matériau plastique relativement rigide mais tout de même souple permettant à la zone en relief 11 de retrouver sa forme initiale après enfoncement de la paroi d'actionnement 111.

[0017] Jusque là, ce conditionnement de produit est d'un type tout à fait conventionnel qui est largement utilisé pour les échantillons de parfum.

[0018] Selon l'invention, ce conditionnement est pourvu d'un rabat 3 destiné à recouvrir au moins une partie de la coque 1 définie par sa zone plane 12 et sa zone en relief 11. Ce rabat 3 se présente dans la forme de réalisation de la figure 1 sous la forme d'un prolongement du complexe formé par la coque 1 et le film operculaire 2 qui y est thermosoudé. Le rabat 3 est donc réalisé d'une seule pièce avec le complexe 1, 2 définissant le réservoir. Pour cela, la coque se prolonge vers le haut par une partie 13 reliant la zone plane 12 par l'intermédiaire d'une partie de tranche 14. De manière similaire, le film operculaire se prolonge vers le haut par une partie de rabat 23 qui relie la partie 22 du film 2 qui forme le fond par une partie de tranche 24. La partie de tranche 14, 24 est articulée par rapport à la partie plane 12, 22 le long d'une ligne d'articulation définie par le bord supérieur de la zone du conditionnement définissant le réservoir. En outre, le rabat dans sa zone 13 est articulé par rapport à la partie de tranche 14, 24 autour d'une ligne d'articulation parallèle à celle que partage la partie de tranche 13, 24 avec la zone plane 12, 22. Ainsi, le rabat 3 est ramené par un double pivotement sur la partie de la coque formant le réservoir, de manière à masquer le réservoir de produit.

[0019] Du fait qu'il est plan, le rabat 3 offre une zone étendue qui peut être utilisée pour l'inscription de la marque et de la nature du produit. Dans l'exemple de la figure 1, le rabat 3 est percé d'une fenêtre 25 qui, une fois le rabat 3 ramené sur le réservoir, laisse apparaître une partie de ce dernier. La forme de la fenêtre 25 peut avantageusement avoir un aspect esthétique, par exemple celle d'un flacon de parfum. En effet, la fenêtre 25 peut être dimensionnée de telle sorte qu'elle laisse apparaître l'orifice de distribution 112 et avantageusement, la paroi d'actionnement 111.

[0020] Dans ce mode de réalisation, le conditionnement est également pourvu d'un talon 4 également défini par le complexe formé par la coque 1 et le film 2. Le talon 4 se présente sous la forme d'un rabat qui constitue une cornière de maintien pour l'extrémité libre du rabat 3 lorsqu'il est ramené sur le réservoir. Le talon 4 est ainsi formé d'une partie de talon 16 formée par un prolongement de la zone plane 12 et une partie de talon 26 formée par un prolongement du fond 22 formé par le

film operculaire.

[0021] Ce mode de réalisation pour un distributeur de parfum est largement inspiré du conditionnement des allumettes sous forme de pochettes. Selon l'invention, le rabat 3 est définitivement fixé au talon 4, par exemple par collage, la distribution du parfum étant possible à travers la fenêtre 25. Le rabat 3 constitue donc une paroi fixe qui recouvre au moins partiellement le réservoir. Le rabat 3 ainsi que le talon 4 définissent une zone de support pour l'inscription de la marque et de la nature du produit en plus de la zone de la partie en relief 11 qui est apparente à travers la fenêtre 25. Le rabat 3 masque donc les aspects inesthétiques de la coque 1 tout en augmentant la zone utilisable pour l'apposition de la marque et de la nature du produit.

[0022] Dans le second mode de réalisation représenté sur les figures 2, 3a, 3b et 4, il s'agit d'un échantillon de produit fluide tel qu'un parfum ou une crème capable d'être extrait par pression sur une paroi d'actionnement formée par la coque. Tout comme dans le premier mode de réalisation de la figure 1, ce conditionnement comprend une coque thermoformée définissant une zone plane périphérique 12 au centre de laquelle se projette un dôme 11 définissant avec le film operculaire 2 dans sa partie de fond 22 le réservoir dans lequel le produit fluide est stocké. A l'état initial représenté sur la figure 4, l'orifice de sortie 121 de cet échantillon est obturé par une languette arrachable ou repliable 17 le long d'une ligne de rupture ou de pliage 122. Au niveau de l'orifice de sortie 121, la coque thermoformée définit un conduit de sortie 113 qui peut avantageusement être pourvu d'un gicleur dans le cas d'un produit pulvérisable.

[0023] Selon l'invention, cet échantillon est pourvu d'un rabat 3 formé par le film operculaire 2 sous la forme d'un prolongement latéral 23 qui vient recouvrir la totalité du réservoir défini par la partie en relief 11 à l'exception de l'extrémité du canal de sortie 113 qui définit l'orifice de sortie 121. Le rabat 23 formé par le film operculaire 2 s'étend donc d'un bord latéral de la partie plane 12 jusqu'à l'autre bord latéral où il est fixé par exemple par collage ou thermosoudage sur la partie de fond 22 du film operculaire 2. A cet effet, le rabat 3 définit une bande latérale de fixation 27 qui vient s'appliquer sur la partie de fond 22 comme on peut le voir plus précisément sur la figure 3a. Le rabat 3 recouvre définitivement le réservoir de produit fluide de sorte que l'actionnement du distributeur par enfoncement de la partie 11 s'effectue au travers du rabat 3, l'orifice de sortie 121 n'étant pas masqué par ce dernier. Le rabat 3 masque ici la totalité des espaces inesthétiques de la coque 1 et offre en outre une zone très étendue pour une position de la marque et de la nature du produit.

[0024] Dans ces deux modes de réalisation, le rabat 3 est réalisé par un prolongement de la coque, du film ou du complexe réalisé par la coque et le film. Bien que ces modes de réalisation soient préférés, il est également possible dans le cadre de l'invention de former un rabat à partir d'une feuille que l'on vient fixer à la coque

ou au film, comme on peut le voir sur la figure 4 où une feuille souple est fixée à la coque au niveau de la zone plane 12.

Revendications

1. Conditionnement de produit fluide comprenant une coque (1) formant au moins une partie en relief (11) et un film operculaire (2) relié à la coque, mais pas au niveau de ladite au moins une partie en relief, pour former au moins un réservoir de produit, ladite au moins une partie en relief (11) définissant une paroi d'actionnement (111) pour extraire du produit par pression sur ledit réservoir, avantageusement à travers un gicleur (112), le rabat recouvrant ladite paroi d'actionnement (111) de sorte que l'enfoncement de ladite paroi (11) s'effectue à travers le rabat, **caractérisé en ce que** la coque (1) est au moins partiellement recouverte par au moins un rabat (3) solidaire de la coque et/ou du film par un bord.
2. Conditionnement de produit selon la revendication 1, dans lequel le rabat (3) est formé par le film operculaire (2).
3. Conditionnement de produit selon la revendication 1, dans lequel le rabat est formé par la coque (1).
4. Conditionnement de produit selon la revendication 1, dans lequel le rabat est formé par le film et la coque.
5. Conditionnement de produit selon la revendication 1, dans lequel le rabat est formé par une feuille fixée à la coque ou au film.
6. Conditionnement de produit selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le rabat est pourvu d'au moins une fenêtre (25) au niveau dudit au moins un réservoir.
7. Conditionnement de produit selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel au moins une partie du film operculaire est pelable.

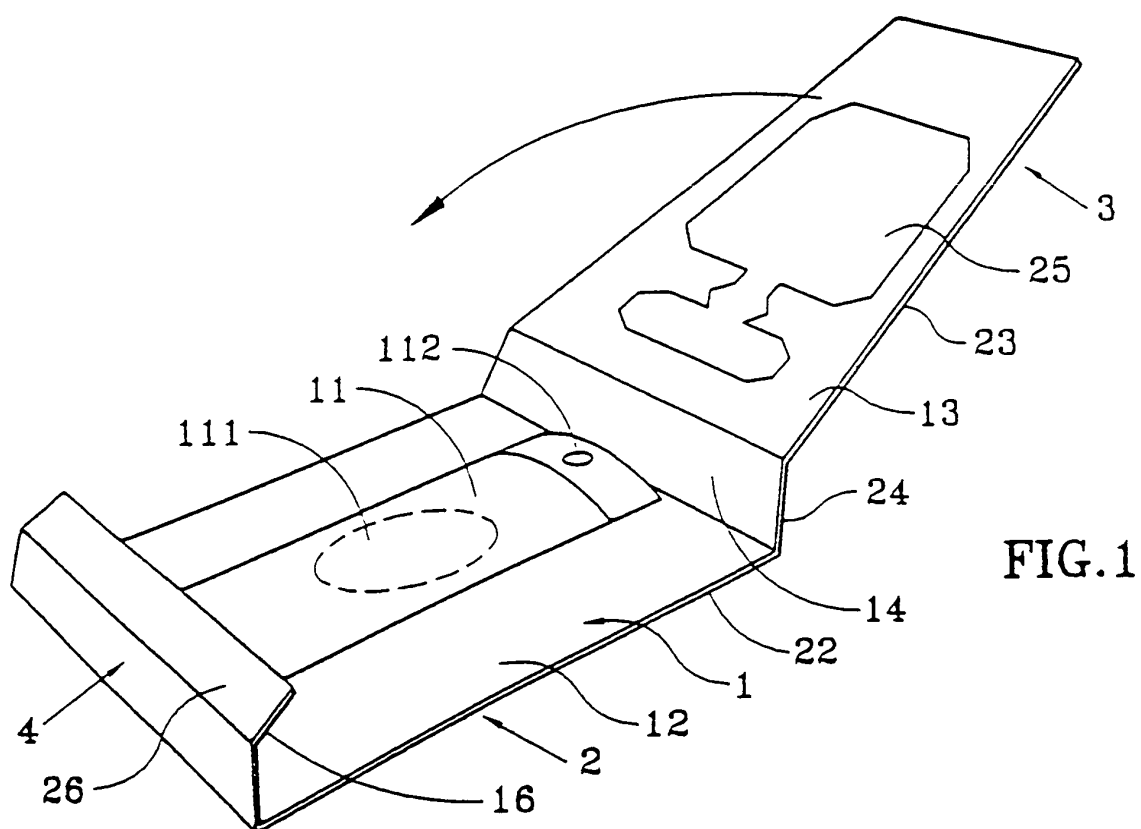


FIG. 1

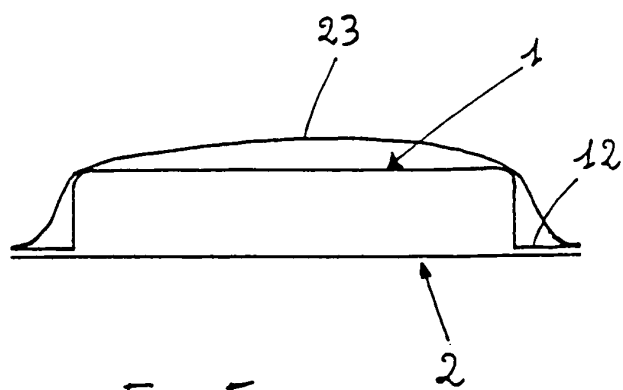


Fig. 5

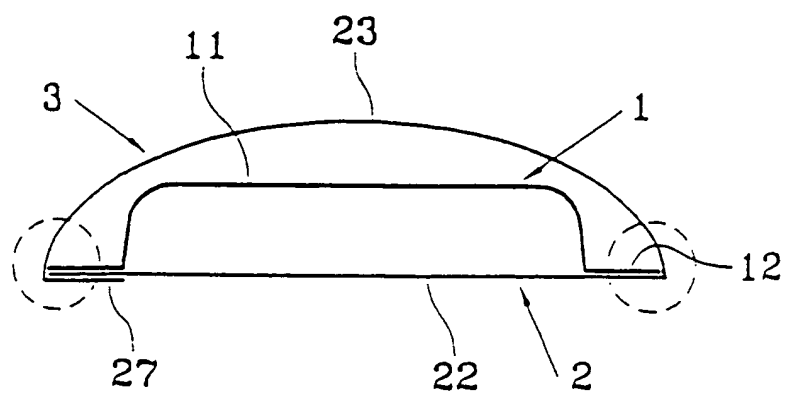


FIG. 2

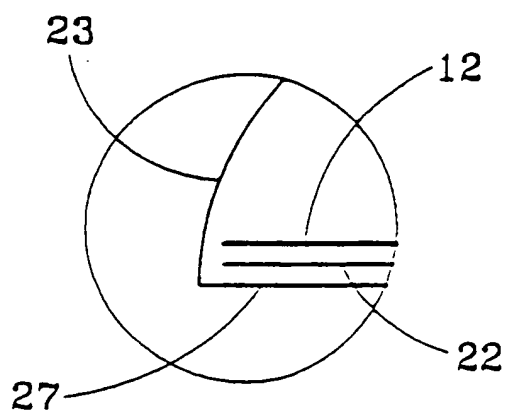


FIG. 3a

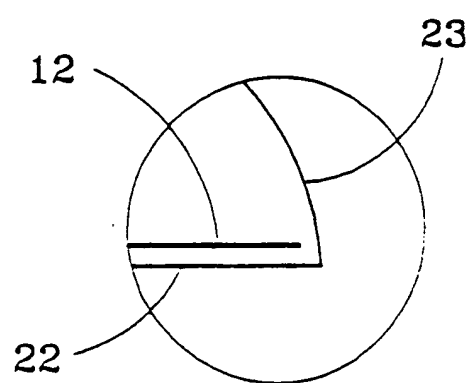


FIG. 3b

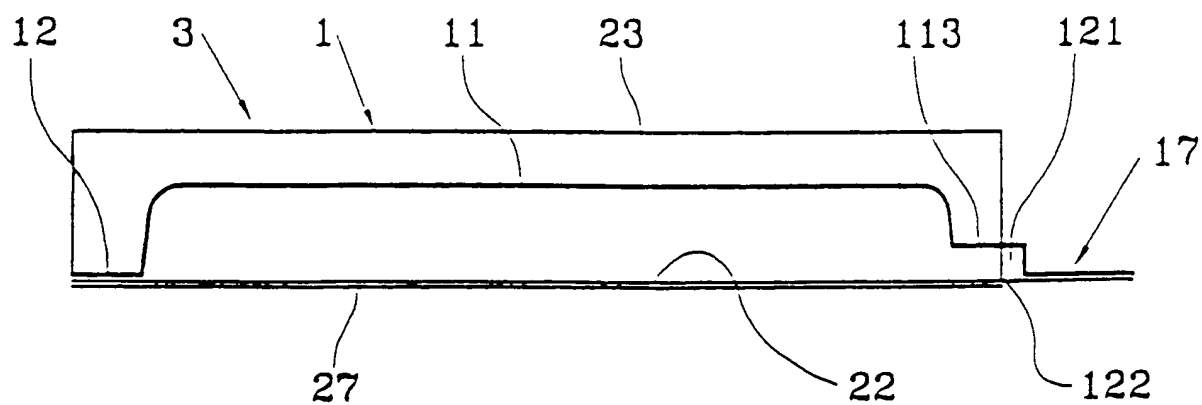


FIG. 4